



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2018

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres composant le conseil municipal : 33
Nombre de membres en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai, à huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence du docteur André GARRON, Maire.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie,

Absents excusés ayant donné procuration :

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe, BOUBEKER Patrick donne procuration à BIAU Joël, CHAUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle, GANDIN Frédéric donne procuration à TREQUATTRINI Pascale, LUNGERI Carine donne procuration à CHEVROT Régis, MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

Absents excusés :

MANDON-BONHOMME Céline

La séance est ouverte ce jeudi 24 mai 2018, à 08 h 30, sous la présidence de son maire en exercice, le docteur André GARRON, qui procède à l'appel nominal des membres présents.

Il est procédé ensuite à la désignation du secrétaire de séance comme suit :
Proposition : Madame Joëlle LAKS

Adoption du compte rendu de séance du jeudi 12 avril 2018

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

MOTION « décentralisation en danger, unis pour l'avenir de tous les territoires »

Ordre	Objet du projet de délibération	Rapporteur
1	Pôle administration ressources – Direction des ressources humaines – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité	Joëlle LAKS
2	Service urbanisme – Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2017	André GARRON
3	Service urbanisme – Intégration de l'Impasse de l'Enclos dans le domaine public communal	André GARRON
4	Pôle services techniques – Service aménagement – Nomination de voie : « Impasse Lion »	André GARRON

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales signés par le maire en vertu de la délibération du 26 mars 2009 relative à la modification de la délégation du conseil municipal au maire qui ont été prises depuis la séance du jeudi 12 avril 2018.

Liste des décisions municipales

N°	Objet décisions municipales 2018
15-18	<p>Contrat de coréalisation avec l'association Festival de musique des Chapelles à l'occasion du festival de musique des chapelles le mardi 8 mai 2018 chapelle de Sainte Christine « les Cantates de l'Ascension. »</p> <p><i>L'association festival de musique des chapelles en coréalisation avec la commune ont organisé un concert en la chapelle Ste Christine à l'occasion de la manifestation Solliès-Pont au printemps le 08 mai 2018- Montant à la charge de la commune : 1200€.</i></p>
16-18	<p>Elargissement et sécurisation de la Traverse des Frères – Demande de subvention à la Région au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 (FRAT)</p> <p><i>La Région subventionne les opérations qui se traduisent par l'aménagement d'espaces publics et la requalification des cheminements au profit des modes de déplacements doux.</i></p> <p><i>Au cours de l'année 2018, il est prévu l'élargissement et la sécurisation de la Traverse des Frères, pour un montant HT de 521 108 euros. La commune sollicite la participation du conseil Régional au titre du FRAT 2018 pour la réalisation de cette opération comprenant des études, des acquisitions foncières et des travaux d'aménagement) à hauteur de 156 332 euros.</i></p>
17-18	<p>Autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune à l'encontre du dossier ASEU (DP MIELO-JOURDAN)</p> <p><i>Par recours gracieux en date du 29 février 2016, 27 novembre 2017 et 2 janvier 2018 l'association Solliès Environnement et Urbanisme sollicitait le retrait de l'arrêté DP MIELO JOURDAN en date du 13 mai 2011. Par requête enregistré le 29 janvier 2018, l'association Solliès Environnement et Urbanisme sollicite du tribunal administratif de Toulon l'annulation de cet arrêté.</i></p>
18-18	<p>Paiement des honoraires à la SELARL GRIMALDI-MOLINA et associés, à l'encontre du dossier ASEU (DP MIELO-JOURDAN)</p> <p><i>Voir ci-dessus.</i></p>

19-18	<p>Demande de subvention au conseil départemental du Var pour les travaux de voirie chemin des Pachiquous.</p> <p><i>Le département soutient les projets d'investissement de proximité dont notamment les travaux de voirie en centre urbain et péri-urbain. Au cours de l'année 2018, il est envisagé de réaliser l'aménagement de la deuxième partie du chemin des Pachiquous, pour un montant TTC de travaux estimé à 240 000 euros, soit 200 000 euros HT. La commune sollicite la participation du conseil départemental à hauteur de 160 000 euros.</i></p>
--------------	--

Monsieur le Maire donne lecture des contrats et marchés signés par le maire en vertu de la délibération du 26 mars 2009 relative à la modification de la délégation du conseil municipal au maire qui ont été prises depuis la séance du jeudi 15 mars 2018.

Liste des contrats et marchés signés par le maire en vertu de la délibération du 6 avril 2017 relative aux délégations du Conseil Municipal au maire

- **Contrat de prestations de services pour le nettoyage urbain du centre-ville de la commune – Avenant n°1** conclu avec **l'entreprise adaptée le Grenier Éco** pour un montant mensuel de 1 800 € HT. Le contrat est conclu du 1^{er} mai au 21 septembre 2018 inclus. Le contrat a pour objet la réalisation de prestation de nettoyage de voirie en travail manuel au centre-ville de la commune.
- **Accord-cadre 17007 : Travaux de voirie et réseaux divers** conclu avec **la société Eurovia Provence Alpes Côte d'Azur**. La société nous présente la société **DABRAINVILLE** et compagnie en tant que sous-traitant. Le sous-traitant réalisera divers murets y compris de soutènement. La commune accepte ce sous-traitant.
- **Accord-cadre 17007 : Travaux de voirie et réseaux divers** conclu avec **la société Eurovia Provence Alpes Côte d'Azur**. La société nous présente la société **MK** en tant que sous-traitant. Le sous-traitant réalisera des enduits. La commune accepte ce sous-traitant.

MOTION

Objet : « décentralisation en danger, unis pour l'avenir de tous les territoires »

Rapporteur : André GARRON, Maire

Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des Régions avec la fermeture de nombreux CFA dans les territoires, menace sur la pérennité de près de 10 000 km de «petites» lignes ferroviaires et de nombreuses gares, diminution des ressources des agences de l'eau, transfert au bloc communal de la responsabilité financière et pénale des digues, fusion des organismes de logement social ;

Considérant que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle financière des grandes collectivités, le désengagement de l'Etat des Contrats de Plan Etat-Régions ou encore de la non compensation par l'Etat de près de 9

milliards de dépenses sociales des départements et plus d'un milliard pour les Mineurs non accompagnés (MNA) qui limite leur capacité d'intervention ;

Considérant que si de telles décisions devraient être prises, elles creuseraient encore la fracture déjà ouverte entre une France en croissance et une France qui reste à quai ;

Considérant que nous ne pouvons pas nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires, à la remise en cause de la décentralisation et à la stigmatisation de l'action des élus locaux par l'Etat ;

Face à la gravité de la situation, le conseil municipal de SOLLIES-PONT appelle le Président de la République et le Premier ministre à suspendre l'application de ces mesures et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires, afin de retrouver le chemin d'un dialogue confiant et respectueux.

Le présent vœu est transmis au Président de la République, au Premier ministre et aux parlementaires de notre Région/Département.

Ouverture du débat :

Interventions :

- Monsieur le maire, docteur André GARRON : (21:24)
- Monsieur GRISOLLE, conseiller municipal : (00:42)
- Monsieur CHEVROT, conseiller municipal : (00 : 33)
- Monsieur LACOURTE, conseiller municipal : (00:25)
- Monsieur le maire, docteur André GARRON : (01:04)

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°1

Objet : Pôle administration ressources - Direction des ressources humaines – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Rapporteur : Joëlle LAKS, adjointe au maire

Dans le cadre des élections professionnelles 2018, le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales prévoit dans son chapitre 1, article 1 et 2^{ème} alinéa qu'au moins six mois avant la date du scrutin, l'organe délibérant de la collectivité auprès duquel est placé le comité technique détermine le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales représentées en CT.

Le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques (CT) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dispose, en son article 1er, que lorsque l'effectif des agents relevant de l'instance est au moins égal à 50 et inférieur à 350, le nombre de représentants est compris entre 3 et 5.

L'article 26 du décret précise également que l'avis du CT est émis à la majorité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative. Toutefois, la collectivité auprès de laquelle est placé le comité peut prévoir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité. Dans ce cas, l'avis du comité est rendu lorsqu'a été recueilli l'avis de chacun des collègues. Cette précision doit figurer dans la même délibération que celle qui fixe le nombre des représentants du personnel.

Les organisations syndicales ont été consultées avant de fixer le nombre des représentants du personnel siégeant au CT, de décider d'un fonctionnement paritaire de l'instance.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:27)

Madame LAKS, adjointe au maire : (01:10)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:49)

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°2

Objet : Service urbanisme – Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2017

Rapporteur : André GARRON, Maire

L'alinéa 2 de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif.

La commune a ainsi dressé un bilan des acquisitions et cessions immobilières au cours de l'année 2017.

Aucune cession n'a été actée.

Les acquisitions concernent principalement des alignements de voirie ; on note également l'acquisition d'un terrain aux Sénès dans le cadre de la sécurisation des puits d'alimentation en eau potable de la commune.

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2017.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:54)

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°3

Objet : Service urbanisme – Intégration de l’Impasse de l’Enclos dans le domaine public communal

Rapporteur : André GARRON, Maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a sollicité le cabinet Thomas Immobilier, syndic de l’ensemble immobilier sis 4, rue de la République pour la rétrocession à titre gracieux de la voirie dénommée « Impasse de l’Enclos ».

Cette voirie ouverte à la circulation publique dessert l’espace associatif municipal et offre une liaison piétonne entre l’avenue de la Liberté et la rue de la République.

Compte tenu de l’intérêt général que présente cette voie, il est souhaitable de la transférer dans le domaine public.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (01:17)

Monsieur CHEVROT, conseiller municipal : (00:07)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:21)

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°4

Objet : Pôle services techniques – Service aménagement – Nomination de voie : « Impasse Lion »

Rapporteur : André GARRON, Maire

Monsieur le maire rappelle que la commune de Solliès-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l’adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l’espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS, SAMU...).

La voie partant face au 14 avenue Lion ne portant pas de nom, les parcelles situées sur cette impasse, ont une adresse erronée (5 bâtiments avec 5 adresses différentes). Il convient donc de la nommer afin de l’intégrer dans le dispositif de fonctionnement de la commune de Solliès-Pont et du cadastre dénommé « code RIVOLI » et d’attribuer une nouvelle adresse à ces propriétés.

Il est proposé le nom suivant : Impasse Lion.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (01:23)

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

➤ Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 28 Juin 2018 à 18h30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 24 mai 2018 à 09h10.

Les débats du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio qui est consultable au secrétariat de la direction générale dès l'affichage du compte rendu de séance.

Le compte rendu de séance est affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales et le procès verbal est publié au recueil des actes administratifs

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont



